9. Ordinateur d'urgence

Si après **5 minutes d'intervention** vous n'obtenez **pas de résultat**, il est possible de fournir à l'étudiant.e un **ordinateur de secours**. Ceci est à faire en dernier recours car il n'y a qu'un nombre limité d'ordinateurs de secours et il est possible que vous en nécessitiez plus d'un pendant l'examen.

Créé 2023-04-25 13:47:53 UTC par Margot Monnier
Mis à jour 2023-05-10 08:33:32 UTC par Emilie Lettry